

LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U)

Par délibération en date du 29 Novembre 2016, le Conseil Municipal de Aveizieux a décidé de mettre en révision son Plan Local d'Urbanisme.

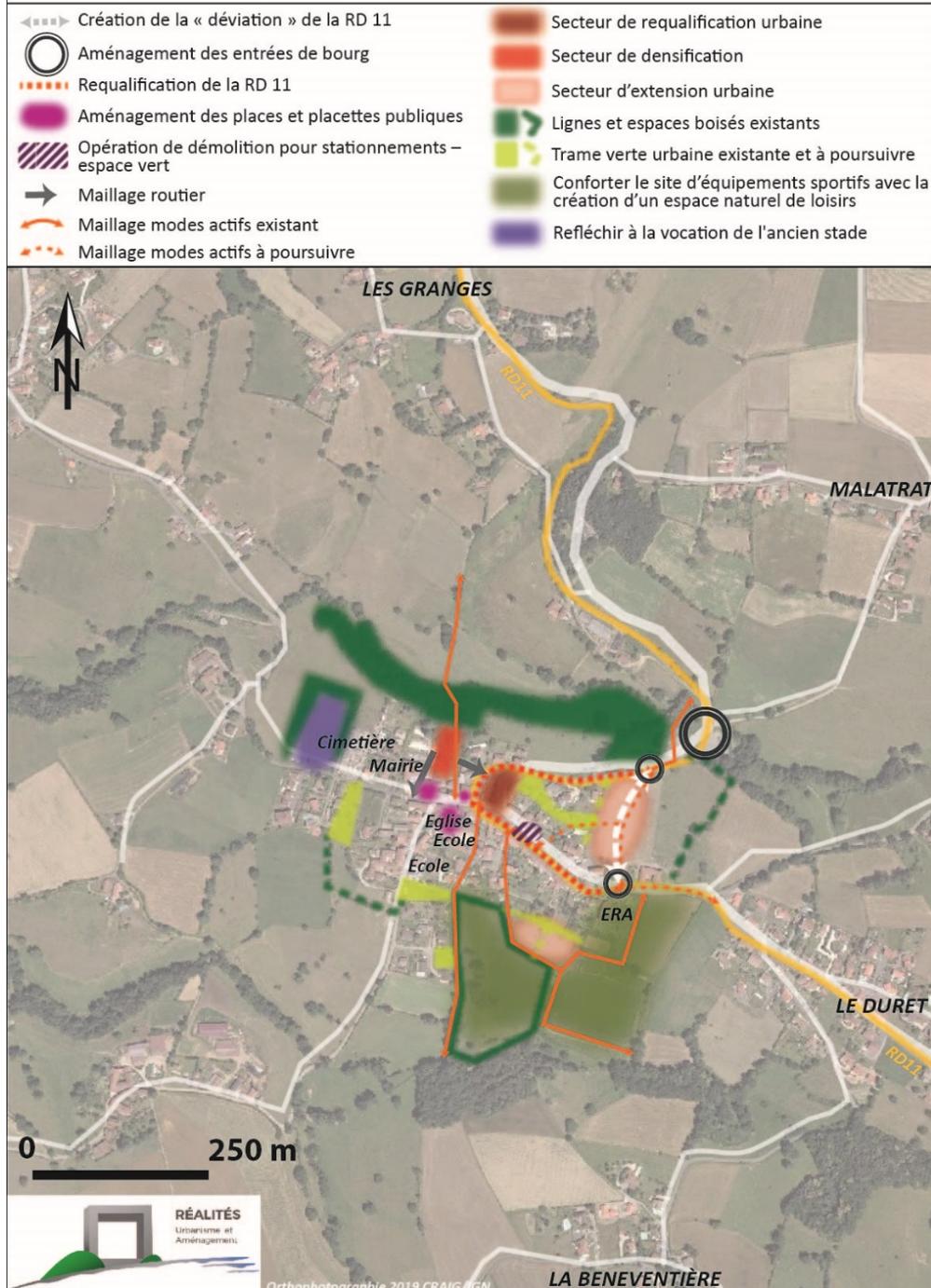
La commune a redéfini son projet de territoire qui sera prochainement débattu en conseil municipal. Ce document établit la ligne directrice pour l'avenir d'Aveizieux pour les prochaines années et est traduit au sein du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

LE PROJET DE TERRITOIRE D'AVEIZIEUX

Un projet de territoire axé autour de 4 thématiques :

- **AXE 1 : Mettre en valeur le bourg d'Aveizieux**
 - **Améliorer et sécuriser les déplacements dans le bourg**
 - Assurer une déviation à l'Est du bourg, depuis la RD 11, avec aménagement des 2 entrées de bourg, préalable pour requalifier la traversée du bourg, fluidifier la circulation, sécuriser les modes actifs, offrir du stationnement et maintenir des logements attractifs dans la traversée.
 - Améliorer le maillage viaire de la commune, avec la déviation du bourg côté Est, avec réaménagement de la traversée, un maillage routier au Nord pour favoriser une densification de l'habitat à côté de la Mairie et réfléchir au maillage des voies côté Sud, avec un accès potentiel depuis l'espace sportif.
 - Encourager les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle (covoiturage, transport collectif, modes doux)
 - Assurer un stationnement suffisant dans le bourg avec des poches stratégiques
 - **Maintenir une trame verte urbaine**
 - Préserver des espaces de rencontre et des espaces verts dans le tissu urbain pour maintenir une qualité du cadre de vie, favoriser les liens sociaux, préserver des espaces perméables et végétalisés, des îlots de fraîcheur.
 - **Conforter la mixité de fonctions du bourg**
 - Maintenir et développer un tissu de commerces et de services de proximité dans le bourg : préserver les rez-de-chaussée commerciaux pour pérenniser les activités existantes, permettre de nouvelles installations avec la réalisation de bâtiments mixtes et maintenir des activités non nuisantes au sein de l'habitat (artisanat, services...)
 - Maintenir et conforter l'offre d'équipements et d'espaces publics sur le bourg (écoles, équipements sportifs et de loisirs, réfléchir à la vocation de l'ancien stade...)
 - Offrir de l'habitat pour répondre aux besoins des nouveaux habitants et du développement communal maîtrisé en mobilisant le potentiel foncier des dents creuses tout en préservant la trame verte, permettant une extension de l'urbanisation en entrée de bourg Est en lien avec la réalisation de la déviation du bourg et au sud du bourg.
 - **Accompagner le développement urbain par une amélioration des réseaux** : maintien des services à la population, amélioration de l'assainissement, desserte suffisante en eau potable, desserte en fibre optique.

AXE 1 - METTRE EN VALEUR LE BOURG D'AVEIZIEUX

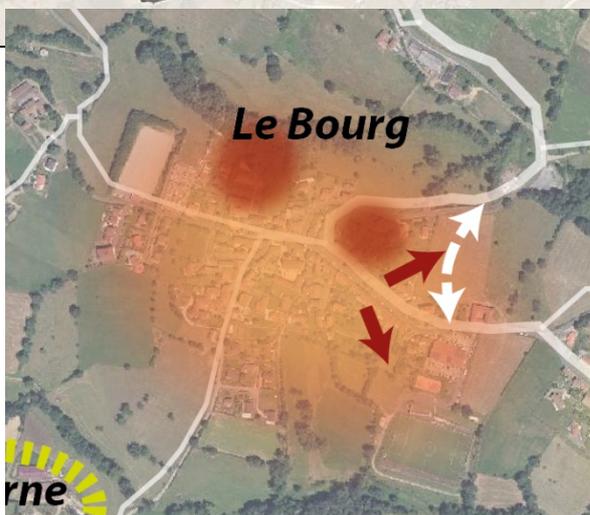
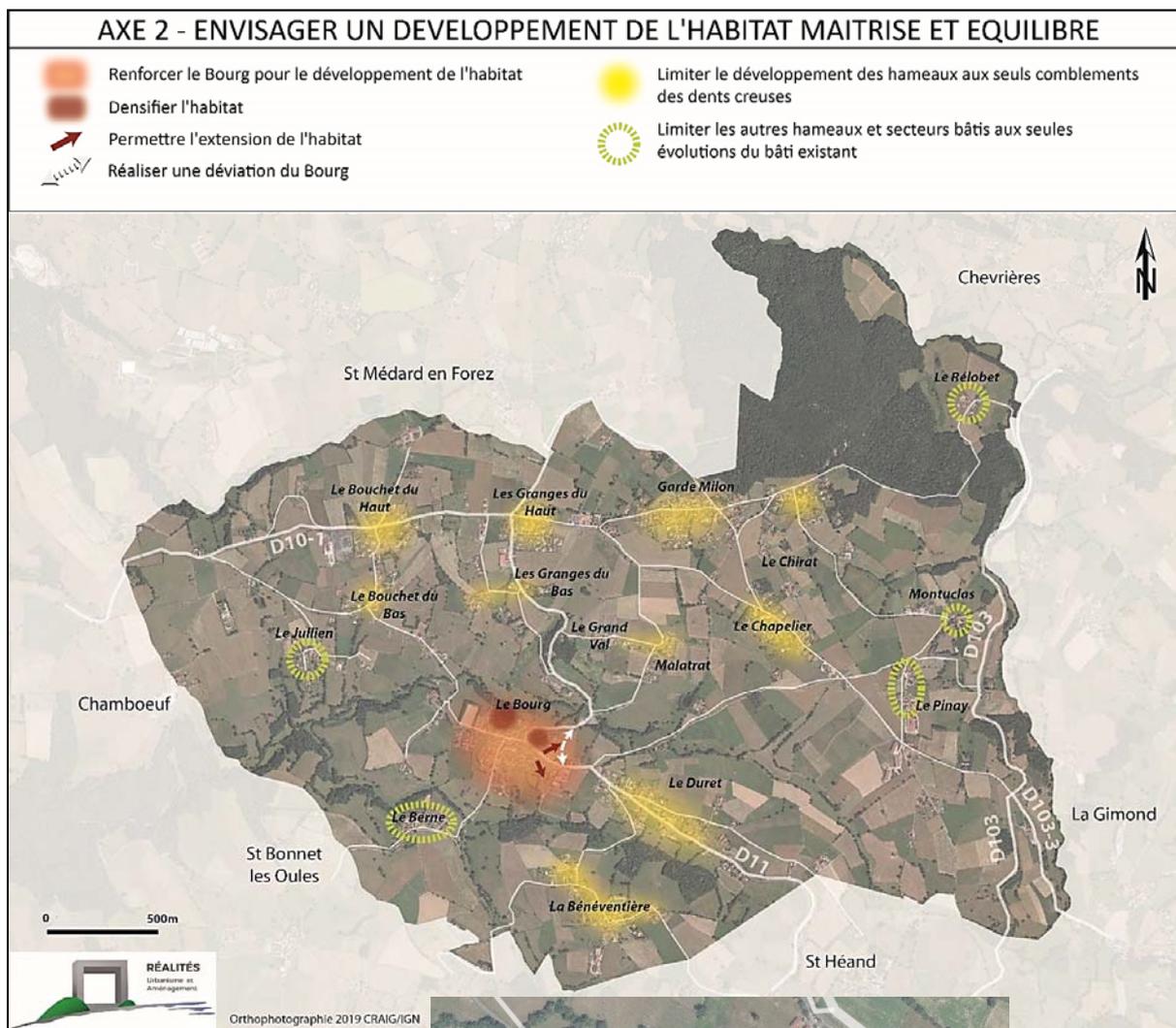


- AXE 2 : Envisager un développement de l'habitat maîtrisé et équilibré

- **Envisager un développement de l'habitat mieux maîtrisé**
 - Stabiliser la population aveizieudaire et accueillir une centaine d'habitants supplémentaires d'ici 2035, représentant un rythme d'évolution démographique de l'ordre de 0,4 % annuel (autour des 1 800 habitants à horizon 2035)
 - Ralentir le rythme de constructions en prévoyant la réalisation d'une moyenne de 4 logements par an, soit autour de 80 logements sur 2017-2035.
- **Axer le développement de la commune autour de la nécessaire déviation du bourg**
- **Diversifier le parc de logements pour un meilleur renouvellement de la population et une meilleure réponse aux besoins des diverses générations** (logements accessibles socialement, habitat locatif, logements adaptés aux seniors...)

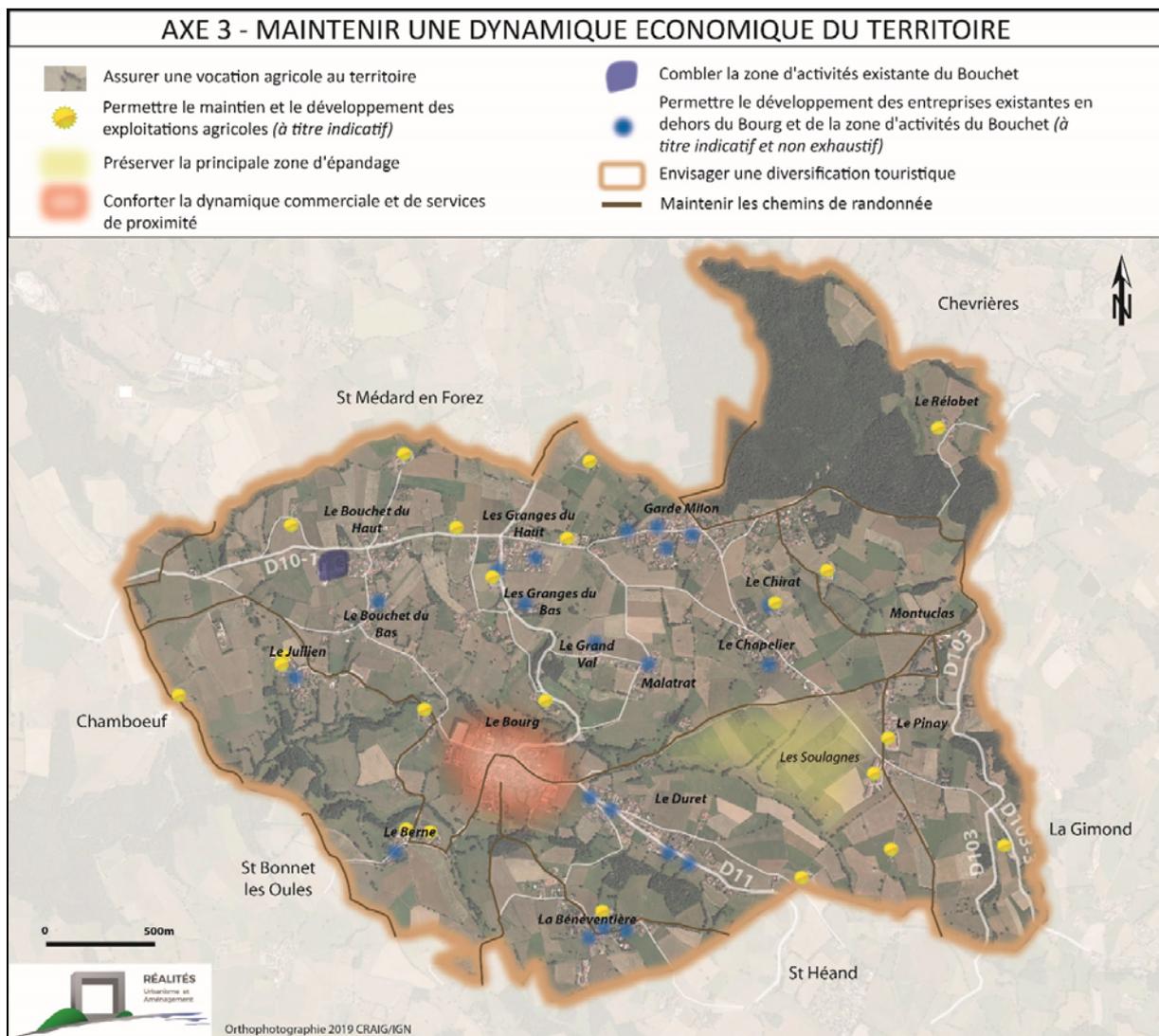
- **Travailler à une urbanisation moins consommatrice d'espace**

- Privilégier l'optimisation du tissu bâti existant (remettre sur le marché les logements vacants, réaliser des opérations de renouvellement urbain pour aérer le bourg, réhabiliter le bâti existant, permettre les changements de destination de certains bâtiments agricoles).
- Renforcer le bourg et l'affirmer comme unique secteur d'extension urbaine future et limiter au maximum le développement des hameaux et permettant uniquement un comblement des dents creuses
- Définir un projet modérant la consommation de l'espace en privilégiant une densité plus élevée avec une densité globale de 15 logements à l'hectare, prévoir un potentiel foncier pour le développement de l'habitat autour de 5,3 ha sur 2017-2035).



- **AXE 3 : Maintenir une dynamique économique de territoire**

- **Maintenir une vocation agricole au territoire**
 - Veiller à préserver le foncier agricole
 - Permettre le développement des exploitations agricoles
 - Préserver le principal secteur d'épandage sur le secteur des Soulagnes
- **Conforter les commerces et services de proximité, créateurs d'emplois**
 - Conforter le tissu de commerces et de services de proximité dans le bourg, pour l'attractivité de la commune
 - Accompagner les activités et projets pour maintenir une diversité des fonctions
 - Favoriser le télétravail, permettant de limiter les déplacements, faire vivre les commerces...
- **Permettre le développement des entreprises existantes**
 - Comblar la zone d'activités du Bouchet
 - Prendre en compte les activités non agricoles implantées dans les hameaux (menuiseries-charpente...)
- **Envisager une diversification touristique**



- **AXE 4 : Préserver et valoriser le cadre de vie**

○ **Préserver les espaces naturels du territoire**

- Préserver la trame bleue constituée par les cours d'eau et les zones humides
 - Favoriser la préservation des cours d'eau (*le Duret, la Gérinière*) en protégeant les abords et les boisements rivulaires
 - Préserver plus largement la Gimond, cours d'eau d'intérêt écologique
 - Prendre en compte et préserver les zones humides
 - Préserver les mares
 - Favoriser la qualité des cours d'eau en poursuivant l'amélioration du système d'assainissement collectif
- Préserver les fonctionnalités écologiques terrestres, dans une logique de trame verte
 - Réduire la pression de l'urbanisation sur les espaces agricoles et naturels par une politique de gestion économe de l'espace
 - Maintenir des coupures vertes entre les secteurs urbanisés
 - Préserver les principaux espaces boisés du territoire (forêt de Meycillieux) et petits boisements
 - Maintenir une sous-trame des haies bocagères et alignements d'arbres
- Considérer avec attention le secteur de fonctionnalité écologique constitué par la forêt de Meycillieux et la vallée de la Gimond
- Préserver les corridors écologiques d'échelle locale :
 - Les vallées de la Gimond, la Gérinière, le Duret et le Volvon
 - Les espaces de liaison à l'Ouest, au centre
- Envisager une trame écologique urbaine

○ **Maintenir la qualité paysagère**

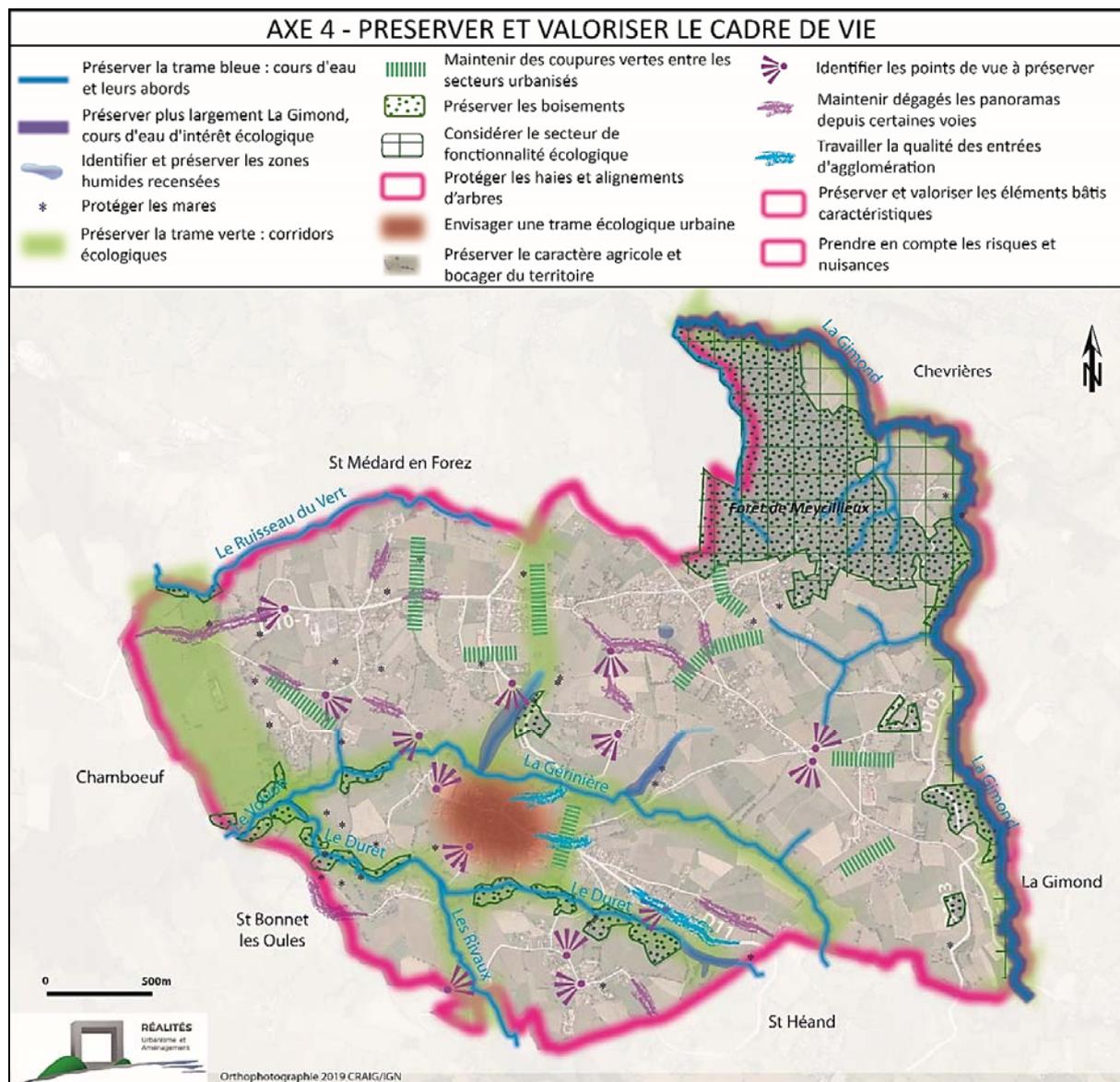
- Préserver le caractère agricole et bocager du territoire
 - Limiter le mitage de l'espace rural
 - Permettre l'évolution de l'activité agricole
 - Maintenir la structure bocagère
- Maintenir les principaux points de vue sur le bourg et le grand paysage
 - Maintenir des silhouettes lisibles pour le bourg et les hameaux en limitant l'étalement urbain, stoppant le développement des hameaux
 - Conserver des coupures vertes entre les hameaux, le bourg et le Duret
 - Maintenir des vues dégagées depuis certaines voies
 - Identifier les vues remarquables à préserver
- Favoriser une perception de qualité des entrées de bourg
 - Éviter le développement de l'urbanisation en extension du hameau du Duret
 - Encadrer la seconde étape de cette entrée par un développement qualitatif, maintenir la coupure avec le Duret, protéger le corps de ferme
 - Envisager un aménagement d'espaces publics en entrée Nord pour résorber certains points noirs
- Préserver et valoriser les éléments bâtis caractéristiques
 - Identifier, préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti caractéristique, passementeries, corps de ferme, château de Montcuclas
 - Mettre en valeur l'église Saint Léger avec l'aménagement de l'espace public
 - Identifier et conserver le petit patrimoine riche et varié

○ **Prendre en compte les risques et nuisances**

○ **Limiter les émissions de gaz à effet de serre et préserver la qualité de l'air**

- Limiter la consommation d'espace agricole et naturel et stopper le développement des hameaux
- Réaliser des opérations de renouvellement urbain dans le centre-bourg avec une mixité des fonctions et de l'habitat
- Limiter la consommation énergétique, encourager les travaux de rénovation énergétique et faciliter le développement des énergies renouvelables

- Développer et sécuriser les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle, inciter au co-voiturage, sécuriser le maillage modes actifs
- Maintenir une trame verte urbaine et des espaces perméables favorables à l'infiltration des eaux pluviales et luttant contre le réchauffement climatique



Ce projet de territoire définit les ambitions pour l'avenir de la commune, dans l'ensemble des thématiques. **Dès à présent, n'hésitez pas à réagir sur les orientations du projet communal présentées ci-dessus et être source de propositions pour l'avenir de votre commune. Un registre est à votre disposition pour cela en mairie, avec le PADD.**

Il est toutefois rappelé que ces observations doivent concerner l'avenir de la commune, et s'inscrire dans l'intérêt général pour Aveizieux.

Ce projet communal vous sera également présenté prochainement au cours d'une exposition et d'une réunion publique de concertation.